

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 17 DECEMBRE 2012 A VOUZIER
---

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

**Absents Excusés :** Mme Ch. NOIRET-RICHET, M. J. BOUILLON, M. JP GUERIN, M. JP LELARGE.

**Absents non Excusés :** M. Cl. ANCELME ; M. G. DEGLAIRE, M. JC ETIENNE, M. Ph. ETIENNE, M. D. GEORGES, Gildas THIEBAULT.

**Personnel communautaire présent :** M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction et Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire.

M. SIGNORET ouvre la séance à 19h00.

Madame Françoise BUSQUET est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En préambule, Monsieur SIGNORET tient à s'excuser de son absence lors du Bureau du 10 décembre 2012 ayant été retenu par une réunion concernant le devenir des collèges de Grandpré et Buzancy, le même jour.

## 1. FINANCES, VIE SOCIALE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

Proposition de recours à un emprunt pour l'avance des ventes des terrains de la Zone d'Activités de Vouziers et la réalisation du bâtiment d'entreprises :

Monsieur COLIN indique qu'une demande d'emprunts de 700 000 € pour le bâtiment d'entreprises et de 1 200 000 € pour la ZAC, a été sollicitée auprès de plusieurs banques. Cependant, seuls le Crédit Agricole et la Banque Postale ont répondu de la manière suivante :

Banque	Durée	Montant	Taux	commission
Crédit agricole	10	700 000 €	3,90%	0
Banque postale	10	1 500 000 €	3,42%	3 000 €

La commission des Finances en a pris connaissance et compte tenu des offres bancaires, a décidé de globaliser l'emprunt. L'offre de la Banque Postale est la plus intéressante. Elle a été actualisée comme suit :

Offre actualisée	Durée	Montant	Taux	commission
Banque postale	10	1 200 000 €	3,40%	2 400 €

Monsieur COLIN fait part de l'inquiétude de la commission qui constate le manque de crédits des banques.

Une proposition de décision modificative sera présentée en conseil de communauté afin de constater cet emprunt qui, s'il est contracté en 2012, permettra de ne plus inscrire le GFP de rattachement de 339 230.97 € au budget de la zone d'activités de Vouziers.

*Les membres du Bureau retiennent la proposition d'emprunt proposée par la Banque Postale pour un montant de 1 200 000 € à un taux de 3.40%, sur 10 ans, à l'unanimité.*

### **Parc Naturel Régional :**

Monsieur SIGNORET sollicite l'avis du bureau sur l'inscription du point suivant en Conseil de Communauté de décembre ou un report en janvier 2013.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, en tant que vice-président de l'association de préfiguration du PNR, précise que le conseil de communauté doit être sollicité pour adhérer à cette association.

Il ne s'agit pas d'une prise ou transfert de compétence. Le Conseil de Communauté pourrait délibérer en janvier sans que cela soit gênant mais délibérer en décembre permettra à la 2C2A d'avoir des sièges au sein du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, le soutien de la 2c2a sera bénéfique. Le territoire ardennais est stable ce qui n'est pas le cas dans la Mame d'où le faible nombre de communautés de communes adhérentes.

Ainsi, le Bureau décide de maintenir ce point à l'ordre du jour du Conseil de Communauté qui suit.

Les autres points inscrits à l'ordre du jour sont reportés à un bureau ultérieur.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MATHIAS aborde les problèmes des fermetures et regroupements des collèges de Vouziers-Le Chesne et Grandpré-Buzancy et souhaite que le Conseil de Communauté prenne une position officielle. Monsieur SIGNORET indique que le contexte est différent pour ces deux collèges. S'agissant du collège du Chesne, il est envisagé une fermeture et un dispersement des élèves sur différents sites. S'agissant des collèges de Grandpré et Buzancy, ils doivent être regroupés.

D'autre part, Monsieur le Président rappelle que la 2c2a ne possède pas la compétence scolaire.

Madame CAPPELLE indique que la ville de Vouziers va adresser un courrier au DA-SEN afin de connaître réellement le devenir de ces collèges pour septembre 2013.

Monsieur SIGNORET rappelle que les élèves de Buzancy passent 2 jours par semaine à Grandpré. Le collège est en capacité de les accueillir de manière permanente mais nécessiterait quelques travaux. Seul le Conseil Général des Ardennes en assurera le financement, ce qui n'est pas certain pour 2013. Dans ces conditions, il paraît difficile de regrouper les deux sites dès septembre prochain. Enfin, le Président indique que les parents d'élèves ne sont pas hostiles à ce regroupement à condition que les temps d'éducation soient augmentés (langues,...)

M. GUERIN estime également que c'est aux parents d'élèves de décider ou pas de ces modifications. Monsieur MATHIAS pense que la compétence aménagement du territoire détenue par la 2C2A doit le conduire à examiner ce dossier de manière à appréhender les conséquences. Somme toute, le délai de réflexion est court eu égard aux échéances présentées (septembre 2013). Une vision à long terme doit être réfléchie.

M, COURVOISIER constate le véritable éparpillement des collégiens du Chesne. Il est nécessaire de réfléchir à l'échelle du canton pas uniquement du bourg.

Monsieur SIGNORET répond que dans le cas présent, ce n'est pas l'intérêt du territoire qui est prioritaire mais l'intérêt des enfants.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance.

Fait à Vouziers, le 4 décembre 2012

Le Président,

François SIGNORET



La Secrétaire de Séance,

Françoise BUSQUET

